



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.4

Numéro de la demande : 2019-2604
Demande : Modifications de l'étiquette d'une préparation commerciale –
Méthode d'application
Produit : Herbicide Flazasulfuron 25WG
Numéro d'homologation : 32910
Principe actif (p.a.) : Flazasulfuron
Numéro de document de l'ARLA : 3144269

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de la préparation commerciale, l'herbicide Flazasulfuron 25WG, pour ajouter une méthode d'application aérienne sur les conifères (préparation du site et dégagement des peuplements de conifères).

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

En ce qui concerne l'exposition des préposés au mélange, au chargement et à l'application au flazasulfuron lors de l'épandage aérien sur les conifères pour le dégagement des peuplements de conifères et la préparation du site, les risques ne sont pas préoccupants lorsque les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle requis et suivent les précautions et le mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Les risques ne sont pas préoccupants non plus pour les travailleurs après application ni pour une exposition occasionnelle.

Aucune évaluation toxicologique ni aucune évaluation de l'exposition aux résidus dans les aliments n'étaient requises aux fins de la présente demande.

Évaluation environnementale

La dose d'application pour l'utilisation aérienne sur les conifères (préparation du site et dégagement des peuplements de conifères) en sylviculture est identique à la dose homologuée pour l'application au sol sur les conifères (préparation du site et dégagement des peuplements de conifères) en sylviculture. Des mesures d'atténuation appropriées ont été déterminées pour l'ajout de la méthode d'application aérienne en tant qu'utilisation restreinte.

L'étiquette corrigée comprend toutes les mentions obligatoires relatives aux précautions environnementales, aux mises en garde et au mode d'emploi (y compris les instructions relatives à l'épandage aérien pour l'utilisation restreinte proposée), ainsi que les renseignements relatifs à l'aménagement de zones tampons durant les pulvérisations, celles-ci permettant d'atténuer de manière adéquate les risques pour l'environnement. Par conséquent, le risque environnemental est acceptable pour l'utilisation de l'herbicide Flazasulfuron 25WG lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

L'ajout de l'épandage aérien sur les conifères (préparation du site et dégagement des peuplements de conifères) permettrait aux utilisateurs d'accéder à des sites éloignés, accidentés ou très vastes.

Les renseignements sur la valeur soumis pour examen comprenaient des justifications scientifiques, des réponses à des demandes de précisions et des données provenant d'essais sur le terrain effectués sur des sites forestiers.

Pour la lutte contre les mauvaises herbes en prélevée, les effets d'un volume d'eau plus faible appliqué par voie aérienne (c'est-à-dire 50 L/ha) par rapport à une application terrestre (c'est-à-dire 150 à 400 L/ha) sont minimales. Une fois que le produit atteint la surface du sol, une humidité du sol ou des précipitations suffisantes sont nécessaires pour l'activation du produit.

Pour la préparation du site, le produit doit être appliqué à l'automne et les jeunes conifères d'un an doivent être transplantés l'année suivante. Des renseignements constitués de données provenant d'essais sur le terrain et de justifications scientifiques ont collectivement démontré que les jeunes conifères transplantés devraient présenter une marge de tolérance adéquate à l'herbicide Flazasulfuron 25WG appliqué l'année précédente comme traitement de préparation du site.

Étant donné que les applications aériennes sur les zones de dégagement des peuplements de conifères (de plus d'un an) doivent être effectuées aux mêmes moments que les applications terrestres, c'est-à-dire avant le débourrement au printemps ou lorsque les conifères sont suffisamment durcis à l'automne, les conifères devraient présenter une marge de tolérance adéquate à une application aérienne de l'herbicide Flazasulfuron 25WG.

L'application aérienne de l'herbicide Flazasulfuron 25WG mélangé en cuve avec des produits à base de glyphosate mentionnés sur l'étiquette pour la lutte contre les mauvaises herbes en post-levée est justifiée, car l'application aérienne pour la préparation du site et le dégagement des peuplements de conifères est une utilisation homologuée sur l'étiquette de chaque produit à base de glyphosate mentionné.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour étayer l'ajout d'une méthode d'application aérienne sur les conifères (préparation du site et dégagement des peuplements de conifères) sur l'étiquette de l'herbicide Flazasulfuron 25WG.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2172938	AHETF, 2012. Agricultural Handler Exposure Scenario Monograph: Closed Cockpit Aerial Application of Liquid Sprays. Report Number AHE1007. January 20, 2012.
3001297	2019, Cross Reference for the Requirement for DACO 5.2 and 5.3: Use Description/Scenario (Application and Post Application) and Pesticide Handlers Exposure Database Assessment for Flazasulfuron 25WG Herbicide, DACO: 5.2,5.3
3001298	2019, Efficacy of aerial applications of Flazasulfuron 25WG Herbicide (Katana 25 WG Herbicide), DACO: 10.1, 10.2, and 10.2.3.3.
3037704	Response to a clarification email.
3038800	2019, Efficacy evaluation of flazasulfuron for brush and weed control in forestry: Conifer release trials, DACO: 10.2.3.3 and 10.3.2.
3038801	2019, Efficacy evaluation of flazasulfuron for brush and weed control in forestry: Conifer release trials, DACO: 10.2.3.3 and 10.3.2.
3038802	2019, Flazasulfuron conifer release trial Yoho Lake, New Brunswick, DACO: 10.2.3.3 and 10.3.2.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9